

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

CONTRIBUTIONS VISANT LA RÉALISATION DE PROJETS DE
LOGEMENTS SOCIAUX ET DE LOGEMENTS PRIVÉS ABORDABLES

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet peut comprendre des interventions de diverses natures par la ville dans des domaines relevant de l'exercice de ses compétences d'agglomération, telles que le versement de subventions et de contributions financières liées au logement social, incluant notamment les frais pouvant découler des contraintes de sites, la réalisation de projets de démonstration, l'embauche de personnel, le développement d'outils informatiques ou d'applications web ainsi que tous travaux permettant la mise en place de conditions favorables à la réalisation de projets de construction de logements sociaux et privés abordables.

2. Les services professionnels et techniques sont requis pour la planification, la réalisation d'études conceptuelles préliminaires incluant la modélisation de concepts en 2 ou en 3D, la production de plans et devis, la réalisation, le suivi de projets et toute autre activité en lien avec la réalisation de projets de construction de logements sociaux privés et abordables.

3. Le projet décrit aux articles 1 et 2 comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

4. Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire relevant des compétences de la ville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 3 s'élève à la somme de 20 000 000 \$.

TOTAL : 20 000 000 \$

Annexe préparée le 20 mars 2026 par :

Jérôme Bouchard, chef d'équipe
Service de la planification
de l'aménagement et de l'environnement